

Afin de rationaliser le fonctionnement de ses services administratifs, la municipalité de Martiel modifie ses horaires d'ouverture au public ainsi que les conditions de distribution des sacs poubelles. Ces changements prennent effet à partir du 18 janvier 2021.

Ouverture du secrétariat de mairie le lundi et le mardi de 8h30 à midi et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 8h30 à midi, le vendredi de 8h30 à midi et de 13h30 à 16h00.

Ouverture de la poste : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à midi.

La distribution des sacs poubelles ne pourra désormais plus être réalisée au gré des demandes mais sera réalisée de manière ponctuelle et groupée. Les dates de distribution seront communiquées ultérieurement par voie de presse, par affichage en mairie et par le biais du site internet de la commune.